

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **3 JUIN 2013**

Service Courrier

L'an deux mil treize, le 23 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Martine BENJAMAA, Patrice SCHWARTZENTRUBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Francis GERARD, Claude GIRARD, Evelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Maurice NICOUD, Françoise PELCAT, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Evelyne MANTEY à Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN à Denis BANDELIER, Maurice NICOUD à Martine BENJAMAA, Françoise PELCAT à Daniel BOUR.

Assistaient à la séance : Messieurs Patrick BRUNET, Gilbert REBER, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
15 mai 2013	15 mai 2013	En exercice	42
		Présents	35
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2013-03-02 – Zone d'Activité des Grands Sillons à Grandvillars – vente d'une parcelle.

Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par Mme MAIROT Brigitte, dirigeante de l'entreprise SARL MAIROT BETON. Cette société installée à MATHAY dans le Doubs a pour principale activité la fabrication de béton prêt à l'emploi. Le projet de Mme MAIROT est d'acquérir sur la zone des Grands Sillons, une parcelle de 14 732 m² environ afin d'y installer une centrale à « béton prêt » destinée aux particuliers et professionnels.

L'entreprise souhaite se développer et investir environ 1,5 million d'euros dans ce projet. La nature des investissements est conséquente et se décompose comme telle :

- une centrale,
- 5 silos à ciment situés autour de la centrale,
- 1 petit bâtiment de commande,
- 1 bâtiment destiné aux locaux sociaux,
- 1 bassin de décantation des eaux (circuit fermé des eaux de lavage de la centrale afin d'éviter toute pollution).

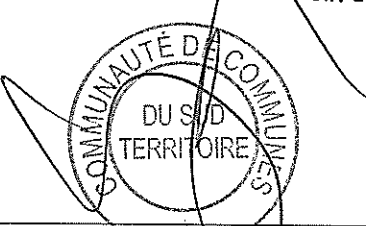
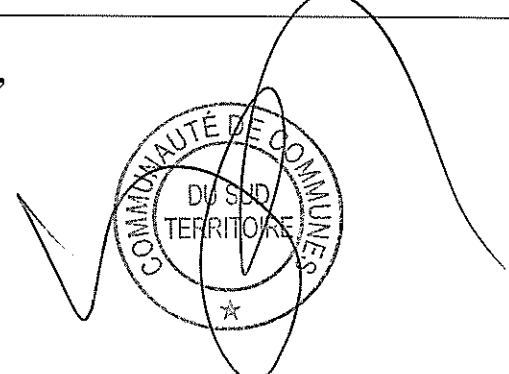
La parcelle proposée à l'entreprise pour son implantation est située à droite en début de partie haute de la zone des Grands Sillons (voir plan ci-joint). Après négociation avec les dirigeants, le prix de cession est fixé à 9 € HT/m².

Ce projet annonce des perspectives positives en terme de création d'emploi avec 5 emplois au démarrage de l'activité pour atteindre 8 emplois en pleine activité. Il permettra, par ailleurs, de soutenir le développement économique du Sud Territoire en diversifiant le tissu économique local grâce à l'implantation d'une nouvelle filière industrielle du béton.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le prix de cession de la parcelle à 9 € (neuf euros) HT/m² au bénéficiaire la SARL MAIROT BETON pour l'installation de son projet de centrale à béton.
- d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.

*PJ : 2 Plans de zone avec localisation de la parcelle.
Avis du domaine sur la valeur vénale.*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 JUIN 2013 Et publication ou notification le 03 JUIN 2013</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  <p>Préfecture du Terr. Sud Territoire - 3 JUIN 2013 Service Courrier</p>
--	---

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU TERRITOIRE DE BELFORT
SERVICE FRANCE DOMAINE

DOMAINE
CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

CESSION AMIABLE

9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD
B.P 10489
90016 BELFORT CEDEX

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30
le vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 16h

sur rendez-vous

Affaire suivie par : Marie-Christine MARCHAL
Téléphone : 03 84 36 62 38
Télécopie : 03 84 36 62 37
Courriel : marie-christine.marchal@dgtfp.finances.gouv.fr

OBJET : Avis du Domaine. Parcelle Zac des Grands

Sillons

N/REF : E1 n° 2013 - 053V0101

V/REF : Votre lettre du 15 reçue le 21/03/2013.

Service Consultant - Propriétaire - Date de réception :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE - 21/03/2013

Description sommaire :

COMMUNE DE GRANDVILLARS – Zac des Grands SILLONS

Parcelle lieudit « Les Grands Sillons » de 14 732 m² environ située au dessus de la voie SNCF Belfort – Delle, parcelle haute de la ZAC (selon plan joint)

Urbanisme :

PLU du 20/01/2006, M16/06/11 et 13/07/11 – Zac des Grands SILLONS

Conditions financières de l'opération:

Cession à un prix de 10 €/m² HT . (marge de négociation ± 20%)

Avis du Domaine :

Le prix de cession négocié à 10 €/m² HT est acceptable . (marge de négociation ± 20%).

Durée de validité de l'estimation :

Un an.

Observations :

↳ L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme , notamment celles de constructibilité ,ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

↳ L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A Belfort, le 2 avril 2013
Pour la Directrice Départementale,
L' Inspecteur,

Marie-Christine MARCHAL

Plan de l'annexe 1
STANANT LARS



1ha12a05

65a03

1ha01a23

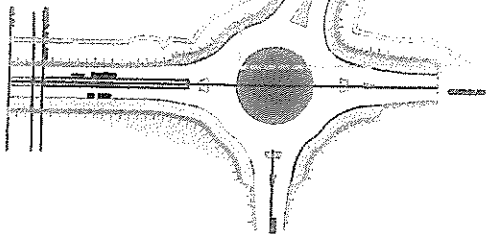
Projet
1ha47a32

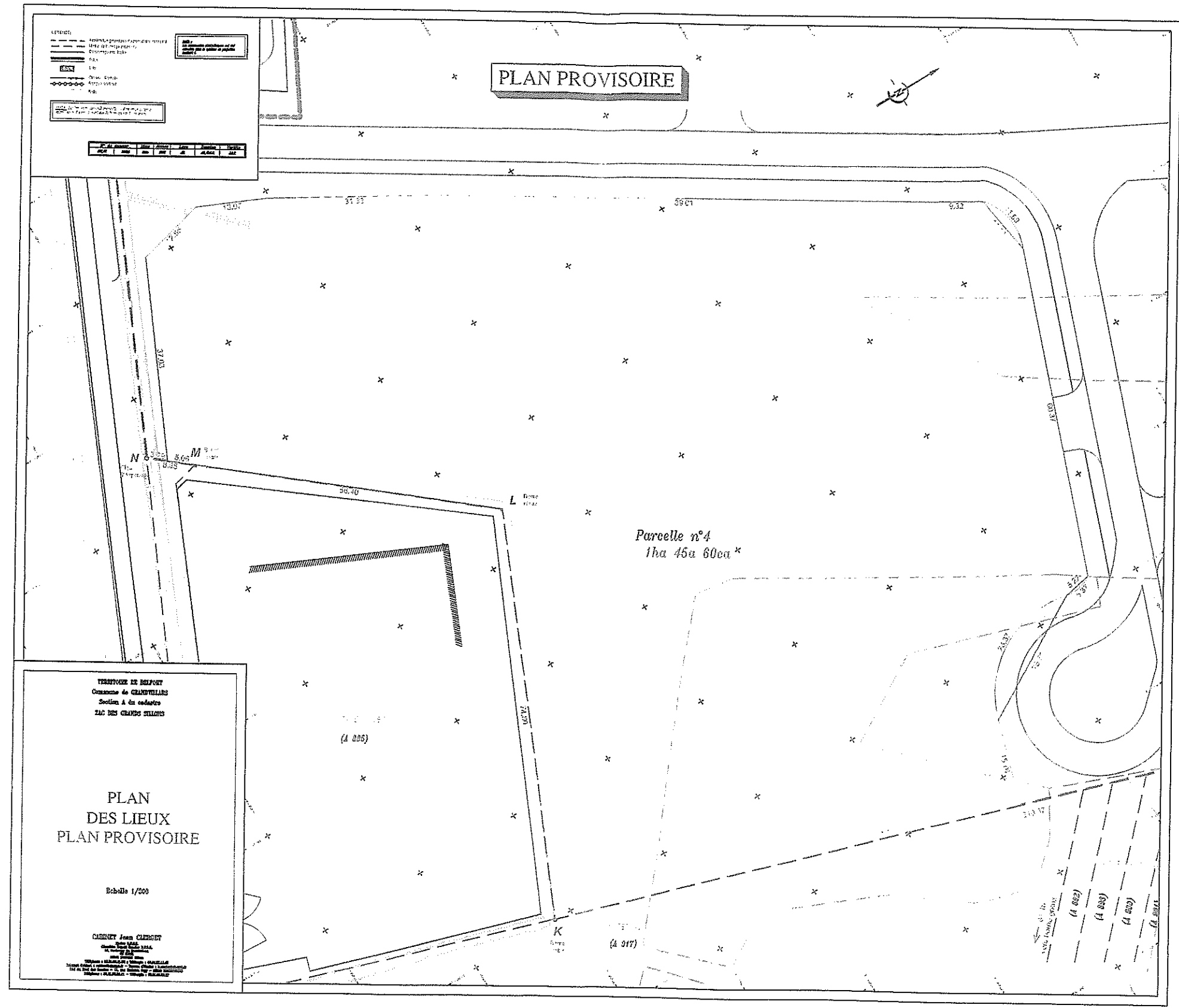
51a01

78a76

RN1019
←

→ DEUE





PLAN PROVISOIRE

LEGENDE

	Limite cadastrale
	Road
	Canal
	Bâtiment
	Végétation
	Eau

Parcelle	Superficie	Contenance	Parcelle	Superficie	Contenance
1	1000	1000	2	1000	1000

Parcelle n°4
1ha 45a 60ca *

TERritoire de BEUFORT
Canton de GRANDVILLERS
Section A de cadastre
ZAC DES GRANDS BELLERS

**PLAN
DES LIEUX
PLAN PROVISOIRE**

Echelle 1/200

CABINET Jean CHEROY
10 rue de la République
54000 NANCY

Projet MAIROT